



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 6 juillet 2016  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

DLB 2016/042

L'an deux mille seize et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** 28/06/2016  
**Affichage de la convocation :** 28/06/2016  
**Nombre de membres en exercice :** 96

**Présents :** Christine Antoine, Jean-Marie At, Louis Bentajou, Michel Carayon, Louis Carne, Bernard Chaud, Adam Da Silva, Sandrine Denier, Jérôme Fabre, Sébastien Frey, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Jacques Huc, Alain Huc, Christian Jantel, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Dominique Marcos, Marie-Hélène Mattia, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Michel Trinquier, Alain Vogel-Singer.

**Absents excusés :** Olivier Brun, Philippe Bouche, Philippe Huppé, Christophe Thomas, Laure Godefroy, Jean Martinez, Philippe Fauré, Pierre Usache, Muriel Icher.

Secrétaire de séance : Alain Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Lancement d'un appel d'offres ouvert « Bacs de collecte »**

Monsieur le Président propose de lancer une nouvelle consultation relative à l'acquisition de bacs de collecte et de puces de reconnaissance.

Ce marché, conclu sous la forme d'un appel d'offres ouvert sans minimum et avec maximum, est d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Le montant annuel estimatif est de 200 000€ H.T, soit un montant maximum de 800 000€ H.T pour la durée totale du marché.

Celui-ci comprend deux lots : l'acquisition de bacs (lot 1), pour un montant annuel maxi estimé à 180 000 € H.T et de puces de reconnaissance (lot 2) pour un montant annuel maxi de 20 000 € H.T.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président au lancement d'un appel d'offres ouvert « Bacs de collecte » et à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président, 2

  
**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 18/07/2016

18/07/2016

A Nézignan l'Évêque, le 18/07/2016